



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Cergy-Pontoise, le 14 OCT. 2022

Le préfet

à

Affaire suivie par : Denis ROGER  
SEAAT – Pôle eau  
Tél. : 01 34 25 25 42  
Mél. : denis.roger@val-doise.gouv.fr  
ref : SEAAT/PE/95-2022-00037

**SEQENS SOCIETE ANONYME  
D'HABITATIONS A LOYER  
MODERE  
IMMEUBLE BE ISSY  
14 BD GARIBALDI  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

**Objet : réalisation de 253 logements**

Madame VIERSAC,

Vous avez adressé le 19 juillet 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, concernant la réalisation de 253 logements sur la commune de BESSANCOURT, pour lequel un récépissé vous a été délivré vous informant du délai de 2 mois pendant lequel il peut être fait opposition, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Je vous informe que vous pouvez entreprendre cette opération, mais précise que ce courrier ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

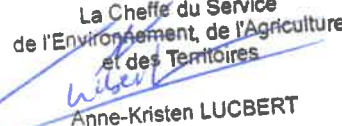
Une copie du récépissé et de ce courrier est également adressée à la mairie de la commune de BESSANCOURT, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Cheffe du Service  
de l'Environnement, de l'Agriculture  
et des Territoires  
  
Anne-Kristen LUCBERT

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires  
CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : [ddt-seaat@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-seaat@val-doise.gouv.fr) site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>